

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
15 MARS 2018**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit le jeudi quinze mars à dix-sept heures trente, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 09 mars 2018 en séance publique par le Président, s'est réuni isalle Gérard Philipe au Palais sur Vienne, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Isabelle BRIQUET, Vice-Présidente, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, Mme Isabelle BRIQUET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Jacques MIGOZZI, M. Guillaume GUERIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Julie LENFANT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Christine CANDELA, M. Philippe PECHER, M. Jean-Marie MIGNOT, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, Mme Isabelle DEBOURG, M. Rémy VIROULAUD, Mme Nadine RIVET, Mme Sylvie ROZETTE, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, Mme Nathalie VERCOUSTRE, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, M. Alain RODET (jusqu'à la délibération « convention relative à la pose et à la gestion d'arceaux vélos sur le domaine de l'Université de Limoges et du CROUS »), M. Bernard VAREILLE, Mme Sandrine ROTZLER, Mme Catherine BEAUBATIE (jusqu'à la délibération « accord-cadre afférent aux petits travaux de voirie – 2 lots - lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert »), Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA (jusqu'à la délibération « Aide à l'immobilier d'entreprise au bénéfice de la société Porcelaine Pierre Arquie »), M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Jean-Paul DURET donne pouvoirs à M. Christian DESMOULIN
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Gérard VANDENBROUCKE
Mme Marie-Claude BODEN donne pouvoirs à M. Jean-Marie MIGNOT
M. Christophe BARBE donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
M. Christian UHLEN donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Bernard VAREILLE (à partir de la délibération « programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés »)
M. Stéphane DESTRUHAUT donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER (à partir de la délibération « Accord-cadre afférent à la fourniture et pose de clôtures – modification de la délibération n°4.7 du 15 décembre 2016 »)
M. Francis BOLUDA donne pouvoirs à Mme Annick CHADOIN (à partir de la délibération « aide au soutien des projets communaux en faveur de la création ou du maintien de services de proximité visant à satisfaire aux besoins du quotidien de la population – versement d'un fonds de concours à la commune de Veyrac »)
Mme Isabelle BELLEZANE donne pouvoirs à Mme Sandrine PICAT

Absents :

Mme Marie LAPLACE, Mme Michèle LAURENT, M. Pierre LAFOND, Mme Geneviève MANIGAUD, M. Vincent GERARD

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Débat d'orientations budgétaires pour 2018 - Budget principal et budgets annexes

Le rapport d'orientations budgétaires constitue un cadrage du budget principal et des budgets annexes 2018 pour la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Outre le rappel du contexte national et local dans lequel va être voté le prochain budget de l'agglomération, il permet de dégager les principales orientations qui seront proposées pour le travail de préparation budgétaire.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire a pris acte du déroulement de ce Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Convention de services comptables et financiers entre Limoges Métropole, la Trésorerie principale de Limoges Municipale et la Direction Départementale des Finances Publiques

La Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne (DDFiP 87) et la Trésorerie de Limoges Municipale proposent de conclure avec Limoges Métropole une convention partenariale de services comptables et financiers.

L'objectif de ce type d'accord partenarial est de formaliser, outre les relations déjà existantes, un ensemble d'engagements permettant une démarche d'amélioration constante des processus lors des échanges entre Limoges Métropole, le comptable public et la DDFiP 87.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention qui sera conclue pour une durée initiale de 3 ans et fera l'objet d'un bilan annuel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aides aux entreprises

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises (SRDEII), la Région Nouvelle Aquitaine souhaite engager un partenariat privilégié avec Limoges Métropole en matière de développement économique et d'accueil des entreprises sur son territoire.

Ainsi, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention avec la Région qui a pour objectif principal d'organiser la complémentarité des actions régionales avec les actions de l'établissement public de coopération intercommunale en matière de soutien aux entreprises, à tous les stades de la vie de ces entreprises.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 mars 2018

Aide à l'immobilier d'entreprise au bénéfice de la société Porcelaine Pierre Arquié (Limoges)

Le conseil communautaire approuve le versement d'une aide aux investissements immobiliers, sous forme d'une subvention équivalente à 14% des dépenses d'investissement immobilier éligibles (estimées à 700 000 €HT) et ne dépassant pas un montant maximum de 98 000 € à la société Porcelaine Pierre Arquié pour soutenir son projet de rénovation d'un ensemble immobilier situé à Limoges.

Le projet de développement de cette société, issue d'une filière d'excellence du territoire, lui permettrait de rassembler tous les savoir-faire en un lieu unique, moderne et rationnel et devrait se traduire par la création de 3 emplois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 mars 2018

Aide au soutien des projets communaux en faveur de la création ou du maintien de services de proximité visant à satisfaire aux besoins du quotidien de la population -
Versement d'un fonds de concours à la commune de Veyrac

Dans le cadre du soutien de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole aux services de proximité visant à satisfaire les besoins du quotidien de la population, le conseil communautaire accorde le versement d'un fonds de concours de 30 000 € à la commune de Veyrac.

En effet, cette commune a sollicité cette aide, conformément à l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales, pour la réalisation de travaux de transformation d'un équipement communal en commerce alimentaire de proximité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

.

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Installation, gestion entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique dans le secteur d'Ester Technopole - Convention entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et Orange

Afin de permettre le déploiement du réseau fibre optique sur toute la zone économique d'ESTER, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention entre Limoges Métropole et l'opérateur Orange.

Limoges Métropole mettrait à disposition d'Orange les infrastructures d'accueil et l'espace nécessaire à la réalisation des travaux. La gestion, l'entretien et le remplacement des lignes serait du ressort de l'opérateur.

Cette convention n'est assortie d'aucune contrepartie financière de part et d'autre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Commission Consultative de Règlement Amiable Permanente - Règles
d'indemnisation - Désignation des représentants Limoges Métropole

Fort de l'expérience menée par la Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA) créée dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a décidé, par délibération en date du 3 octobre 2017, de pérenniser cette commission et d'étendre la procédure qui avait été mise en place dans le contexte spécifique précité, à toute demande d'indemnisation déposée par les commerçants et artisans qui subiraient un préjudice commercial dans le cadre de tous travaux publics menés par Limoges Métropole.

En ce qui concerne la procédure, il a été décidé de reconduire celle prévue pour les travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges.

En ce qui concerne les règles d'indemnisation, il est proposé au conseil communautaire d'appliquer la règle suivante :

Montant de l'indemnisation = perte de marge brute estimée x coefficient dégressif + frais annexes

Enfin, le conseil communautaire désigne, pour représenter Limoges Métropole au sein de cette structure :

- Isabelle BRIQUET
- Pierre COINAUD

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 mars 2018

Accord-cadre afférent aux petits travaux de voirie
2 lots – lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Dans le cadre du programme de travaux relatifs aux infrastructures routières, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert, en 2 lots séparés, afin de pourvoir aux besoins et s'adjoindre les services d'entreprises spécialisées en la matière :

- ✓ lot n° 1 : « aménagements de sécurité », pour une estimation de consommation annuelle s'élevant à 833 333 €HT,
- ✓ lot n° 2 : « travaux courants de voirie », pour une estimation de consommation annuelle s'élevant à 791 667 €HT.

Chaque lot pourrait être conclu, sous forme d'accord cadre mono- attributaire à bons de commande, pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 mars 2018

Accord-cadre afférent à la fourniture et pose de clôtures - Modification de
la délibération n° 4.7 du 15 décembre 2016

Le conseil communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés à la délibération n°4.7 du 15 décembre 2016 relative au lancement d'une consultation en Appel d'Offres Ouvert pour la fourniture et pose de clôtures.

Les besoins du service ayant évolués avant le lancement effectif du marché, l'estimation annuelle de 75 000 €HT a été revue à la hausse et s'élève à 97 126 €HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Convention relative à la pose et à la gestion d'arceaux vélos sur le domaine de l'Université de Limoges et du CROUS.

Pour répondre à une problématique de stationnement anarchique des V'LiM au niveau des résidences étudiantes et au besoin de proximité immédiate des salles de cours, Limoges Métropole a proposé à l'Université de Limoges et au CROUS de fournir et de poser 129 arceaux vélos répartis sur les différents campus.

Tous ces aménagements étant posés sur le domaine de l'Université et du CROUS, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention avec ces entités.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 mars 2018

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

En 2010, Limoges Métropole s'était dotée d'un premier programme de prévention des déchets avant même que l'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) soit rendue obligatoire à compter du 1er janvier 2012.

Toutefois, depuis 2015, Limoges Métropole est lauréate de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) mais elle n'avait pas fait mention que ce programme répondait également aux obligations de 2012.

Aussi, le conseil communautaire approuve en tant que PLPDMA le TZDZG de Limoges Métropole.

Le conseil communautaire approuve également la composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA identique à celle du comité stratégique de pilotage du TZDZG.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Prestations relatives à la gestion des déchèteries de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le marché d'exploitation des déchèteries communautaires relatif à l'accueil, au gardiennage, à la location des contenants, à l'enlèvement et la valorisation des déchets arrivant à échéance le 30 septembre 2018, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle procédure d'Appel d'Offres Ouvert.

Cette consultation serait allotie en 7 lots, chaque lot faisant l'objet de modalités particulières adaptées aux besoins.

Le montant global est estimé à 9 106 000 €HT sur la durée totale du marché.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Prestation de suivi des composteurs installés en pied d'immeuble et chez les gros producteurs de biodéchets - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Dans le cadre du plan d'actions du « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (TZDZG), Limoges Métropole a favorisé le développement du compostage au pied des immeubles et chez les gros producteurs de biodéchets.

Le marché à procédure adaptée existant de prestation de service qui permet de compléter les missions assurées par le maître composteur de Limoges Métropole arrive à son terme. Aussi, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation en Appel d'Offres Ouvert sous la forme d'un accord-cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande pour une durée de 4 ans.

L'estimation financière de ce marché s'élève à 250 000 €HT.

Celui-ci serait réservé aux entreprises adaptées ou à des structures équivalentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Marchés de travaux concernant la déchèterie rue Kennedy à Limoges - Modification de la délibération n° 5.1 du 30 mars 2017

Par délibération en date du 30 mars 2017, le conseil communautaire a autorisé l'opération de travaux relative à la « création de la nouvelle déchèterie rue Kennedy à Limoges en remplacement de celle située rue Samie à Limoges ». Dans ce cadre, deux marchés de travaux à procédure adaptée devaient être lancés.

Les estimations pour la consultation « création et aménagement extérieur de la nouvelle déchèterie – rue Kennedy à Limoges » doivent être modifiées suite à la réalisation de la phase projet.

Le montant total estimé par les services s'élève désormais à 919 440 € TTC.

Le conseil communautaire prend en compte les compléments apportés à la délibération n°5.1 en date du 30 mars 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 mars 2018

Travaux d'assainissement sur le territoire de Limoges Métropole - 3 lots -
Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Les marchés en cours d'exécution pour la réalisation de travaux d'assainissement sur le territoire de Limoges Métropole pour l'entretien des ouvrages existants arrivant à échéance en mars 2019, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation en 3 lots séparés, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert :

- ✓ lot n°1 : branchements et autres travaux à la demande d'usagers sur l'ensemble du territoire pour une estimation annuelle de 400 000 €HT,
- ✓ lot n°2 : travaux sur les communes de Limoges, Feytiat, Couzeix, Isle, Condat sur Vienne, Panazol, Rilhac Rancon et Le Palais sur Vienne - travaux urgents en horaire d'astreinte sur l'ensemble du territoire, pour une estimation annuelle de 2 000 000 € HT,
- ✓ lot n°3 : travaux sur les communes d'Aureil, Eyjeaux, Peyrilhac, Saint-Gence, Boisseuil, Veyrac, Bonnac la Côte, Verneuil sur Vienne, Solignac, Le Vigen, Saint-Just le Martel et Chaptelat, pour une estimation annuelle de 400 000 €HT.

Chaque lot pourrait être conclu, sous forme d'accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour une durée initiale d'un an, reconductible 3 fois un an.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Fournitures d'équipements pour le réseau d'assainissement – 2 lots –
Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Les marchés conclus avec la société DEMUSSI relatifs à la fourniture d'équipements pour le réseau d'assainissement arrivant à terme en juillet 2018, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation « fourniture d'équipements pour le réseau d'assainissement », en 2 lots séparés, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert :

- lot n°1 : « fourniture de fonte de voirie » pour une estimation annuelle de 85 000 €HT,
- lot n°2 : « fourniture de pièces en acier galvanisé - équipement des bouches sélectives », pour une estimation annuelle de 8 000 euros HT.

Chaque lot pourrait être conclu, sous forme d'accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour une durée initiale d'un an, reconductible 3 fois un an.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Registre d'immatriculation des copropriétés - Agence Nationale de l'Habitat : charte de confidentialité

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a été officiellement désignée pour tenir le registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires. Il s'agit d'un nouvel outil dématérialisé au service des politiques publiques de l'habitat qui peut être mis à disposition des établissements publics de coopération intercommunale et des communes sous certaines conditions.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la charte pour la confidentialité et l'utilisation des données issues de ce registre national avec l'ANAH ainsi que la charte de confidentialité avec les communes qui souhaiteraient avoir accès à cette base de données.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Fourniture, acheminement d'électricité et les services associés - Adhésion de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au groupement de commandes coordonné par l'U.G.A.P.

La communauté d'agglomération bénéficie actuellement, par l'intermédiaire de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), de fourniture et d'acheminement d'électricité dans le cadre d'un marché arrivant à échéance au 30 décembre 2018.

Aussi, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes coordonné par l'UGAP ayant pour objet la mise à disposition de marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité et des services associés.

Les marchés subséquents dont bénéficierait Limoges Métropole seraient conclus jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Tableau des emplois budgétaires 2018

Limoges Métropole a achevé en 2017 le processus d'internalisation de fonctions ressources initié en 2015 en privilégiant autant que possible les redéploiements internes.

Le conseil communautaire adopte le tableau des emplois budgétaires maintenu à 686 postes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Personnel communautaire - Règlement de formation

La formation constitue un levier fort et donc un enjeu important pour développer les compétences des agents communautaires dans un double objectif d'optimisation du fonctionnement et d'amélioration du service rendu.

Dans ce cadre, le conseil communautaire adopte le nouveau règlement de formation de Limoges Métropole afin de prendre en compte notamment les évolutions réglementaires en la matière et d'y intégrer le Compte Personnel d'Activités (CPA) qui se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF), règlement qui a fait l'objet d'un avis favorable du Comité technique en date du 9 mars 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Comptes-rendus au conseil communautaire de diverses décisions et des délibérations prises par le bureau communautaire

Le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre et des délibérations prises lors du bureau communautaire du 8 mars 2018 en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

MOTION D'URGENCE

Les élus de Limoges Métropole demandent un engagement fort de l'État afin de définir le calendrier des travaux nécessaires à la pérennisation du réseau ferroviaire entre Angoulême et Saillat-Chassenon, de garantir son financement et sa réalisation.

ADOPTE A L'UNANIMITE